Marché de travaux

MARCHE DE L'ETAT
N° 2015-103

Règlement de Consultation

Pouvoir Adjudicateur (PA) :

UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE
Présidence – Service de la commande publique
3, rue des Archives - C.S. 93837
29238 BREST CEDEX 3

Télécopie : 02.98.01.60.01.

Objet :

Travaux de réhabilitation partielle du bâtiment D de l'IUT de Brest – Huit (8) lots

Procédure de consultation utilisée : Procédure adaptée - articles 26, 28 et 40 du Code des Marchés Publics.
Nature particulière du contrat : Marché - ordinaire

Date et heure limite de remise des offres : **le mardi 3 mars à 12 heures 00.**

Visite de site obligatoire pour les lots 1, 6 et 7 : **le mercredi 18 février 2015 à 14 heures 00**

Fin des questions : **le jeudi 19 février 2014 à 18 heures 00**

REGLEMENT DE CONSULTATION
SOMMAIRE

ARTICLE 1. ACHETEUR PUBLIC.

ARTICLE 2. OBJET.

ARTICLE 3. DECOMPOSITION EN LOTS.

ARTICLE 4. LIEUX D'EXECUTION.

ARTICLE 5. PROCEDURE DE CONSULTATION – NATURE DU CONTRAT.

ARTICLE 6. NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE – CLASSIFICATION CPV.

ARTICLE 7. LES INTERVENANTS

- 7.1 – Maître d'ouvrage
- 7.2 – Bureau d'études Fluides – Electricité – Economie de la construction
- 7.3 – Bureau d'études structure
- 7.4 – Bureau de contrôle
- 7.5 – Coordinateur SPS

ARTICLE 8. NATURE DE L'ATTRIBUTAIRE

ARTICLE 9. DUREE.

ARTICLE 10. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES.

ARTICLE 11. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.

ARTICLE 12. MODE DE REGLEMENT.

ARTICLE 13. OBTENTION DU DOSSIER - TRANSMISSION DES OFFRES

- 13.1 – Obtention du dossier :
- 13.2 –Transmission sous forme papier :
- 13.3 – Transmission sous forme numérique :

ARTICLE 14. PRESENTATION DES RÉPONSES.

- A – Informations relatives à la candidature :
- B – Informations relatives à l'offre :

ARTICLE 15. VISITE SUR SITE

- A – Informations relatives à la candidature :
- B – Informations relatives à l'offre
- B – Informations relatives à l'offre

ARTICLE 16. JUGEMENT DES OFFRES

ARTICLE 17. RECOURS.

ARTICLE 18. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.

ARTICLE 19. DISPOSITIONS DIVERSES.

REGLEMENT DE CONSULTATION

ARTICLE 1. ACHETEUR PUBLIC.

UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE,
Pouvoir Adjudicateur (PA) représenté par son Président,
Présidence - Service de la commande publique – Bureau B011
3, rue des Archives - C.S. 93837
29238 BREST CEDEX 3
Tél. : 02 98 01 60 11 - 02 98 01 60 10
Fax : 02 98 01 60 01
Mèl : service.marches@univ-brest.fr
URL : http://www.univ-brest.fr/ , rubrique « Achats Publics »

L'UBO est un **E**tablissement **P**ublic à **C**aractère **S**cientifique, **C**ulturel et **P**rofessionnel

ARTICLE 2. OBJET.

Le présent marché a pour objet :

Travaux de réhabilitation partielle du bâtiment D de l'IUT de Brest – Huit (8) lots

ARTICLE 3. DECOMPOSITION EN LOTS.

Le présent marché se compose de huit (8) lots :
- Lot 1 : Démolitions - Gros œuvre - Etanchéité
- Lot 2 : Menuiseries intérieures – Cloisons
- Lot 3 : Plafonds suspendus
- Lot 4 : Revêtements de sols - Faïence
- Lot 5 : Peinture
- Lot 6 : Electricité
- Lot 7 : Plomberie - Chauffage - Ventilation
- Lot 8 : Nettoyage

Un même candidat peut répondre à un (1) ou à plusieurs lots.

ARTICLE 4. LIEUX D'EXECUTION.

Les travaux sont à exécuter à l'IUT de Brest, Bâtiment D, 2 rue de Kergoat à BREST

Une présentation de l'Université de Bretagne Occidentale, des services et des composantes est disponible sur le site internet de l'UBO : **www.univ-brest.fr**

ARTICLE 5. PROCEDURE DE CONSULTATION – NATURE DU CONTRAT.

Procédure adaptée - articles 26, 28 et 40 du Code des Marchés Publics.
Marché - ordinaire.

ARTICLE 6. NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE – CLASSIFICATION CPV.

45454000-4 - Travaux de restructuration.
45453100-8 - Travaux de remise en état.

ARTICLE 7. LES INTERVENANTS

7.1 – Maître d'ouvrage
Université de Bretagne Occidentale, 3 rue des Archives - BREST

7.2 – Bureau d'études Fluides – Electricité – Economie de la construction
IDEA Ingénierie, 12 rue Amiral Romain Desfossés – BREST

7.3 – Bureau d'études structure
Ouvrages, 13 rue François Muret de Pagnac – QUIMPER

7.4 – Bureau de contrôle
SOCOTEC Brest, ZAC de Kergarade III, 180 rue Kerervern – GUIPAVAS

7.5 – Coordinateur SPS
ACEPP, 20 quai du Cdt Malbert - BREST

ARTICLE 8. NATURE DE L'ATTRIBUTAIRE.

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement. En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint.

ARTICLE 9. DUREE.

Le délai d'exécution des travaux est de 6 mois y compris la période de préparation d'un mois et les congés 2015.

ARTICLE 10. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES.

Les offres devront être transmises au Service de la commande publique, Bureau B011, Université de Bretagne Occidentale, 3 Rue des Archives, RDC, C.S. 93837, 29238 BREST CEDEX 3, par lettre recommandé ou par tout autre moyen susceptible de mentionner l'heure exacte de réception, ou remises au service contre récépissé, ou transmises par voie électronique à l'adresse indiquée plus bas dans le cadre d'une offre dématérialisée, au plus tard :

- **Le mardi 3 mars 2015, à 12 heures 00.**

ARTICLE 11. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.

La validité des offres est de : **120 jours**, à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 12. MODE DE REGLEMENT.

Le mode de paiement choisi par l'Université de Bretagne Occidentale est le virement administratif.

ARTICLE 13. OBTENTION DU DOSSIER - TRANSMISSION DES OFFRES

13.1 – Obtention du dossier :

La consultation dans son ensemble et les différentes pièces qui la composent (dossier de consultation, candidatures et offres principalement) sont rédigées en français.

Les pièces du dossier de consultation sont disponibles **gratuitement** sur le profil acheteur de l'université. Celui-ci est accessible soit à partir du site de l'université : www.univ-brest.fr, rubrique « achats publics » soit à partir de l'adresse indiquée au paragraphe suivant.

Le dossier de consultation est téléchargé gratuitement à l'adresse suivante :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2015_hmmt9MN6ni
(n° de référence : 2015-103).

Pour ce faire, les entreprises devront également renseigner un formulaire d'identification mentionnant notamment le nom de l'organisme, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique, en particulier l'envoi d'éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications). **Les entreprises peuvent aussi prendre connaissance du dossier de consultation de manière anonyme. Toutefois dans ce cas elles ne pourront être informées des éventuelles modifications intervenues au cours de la consultation**.

N.B. : le retrait des documents électroniques n'oblige pas le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre et inversement.

13.2 –Transmission sous forme papier :

Les soumissionnaires transmettent leur offre sous enveloppe fermée. Cette enveloppe porte l'indication de la consultation à laquelle elle se rapporte : **"2015-103".** Une étiquette adresse incluse dans le dossier contient toutes les mentions utiles pour l'expédition.

IMPORTANT : LES DOCUMENTS DU DOSSIER AYANT VOCATION A ETRE SCANNES POUR UN ARCHIVAGE NUMERIQUE, MERCI DE NE PROCEDER A AUCUNE FORME DE RELIURE OU D'AGRAFAGE.

L'enveloppe sera remise contre récépissé dans les locaux du service de la commande publique avant la date et l'heure indiquées à l'article 9 du présent règlement ou transmise par envoi recommandé avec avis de réception postal à cette même adresse, et devra parvenir avant ces **mêmes date et heure limites**.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus (article 9) ainsi que ceux remis sous enveloppe non fermée ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés aux soumissionnaires concernés.

13.3 – Transmission sous forme numérique :

Pour les candidats qui souhaiteraient envoyer leur dossier sous forme dématérialisée, la transmission des candidatures et des offres par voie électronique s'effectue dans les conditions définies par l'article 56 du code des marchés publics relatif aux communications et échanges d'informations par voie électronique.

Ainsi les candidatures et les offres transmises par voie électronique doivent être envoyées dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat.
Les catégories de certificats de signature utilisées pour signer électroniquement doivent être, d'une part, conformes au référentiel intersectoriel de sécurité.
Les candidatures et offres signées à partir d'un certificat de signature PRIS V1 ne seront plus acceptées.

Chaque pièce du dossier doit être signée électroniquement. La signature du seul dossier compressé ne suffit pas. L'absence de signature sur l'une des pièces entraîne **la nullité du dossier de candidature et d'offre dans son ensemble**.

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

La transmission des candidatures et des offres fait l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique de la part de la personne publique.

La transmission des plis s'effectue à l'adresse suivante :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2015_hmmt9MN6ni
(n° de référence : 2015-103).

Une aide technique à l'utilisation de la salle des marchés est disponible sur le site http://www.achatpublic.com/apc3/SDME_manuels.php. Les documents mis à disposition se composent notamment du manuel d'utilisation, des conditions générales d'utilisation et des pré-requis techniques. Ces documents décrivant l'utilisation de la salle des marchés d'Achatpublic.com font partie intégrante du règlement de la consultation.
Seuls seront ouverts les plis reçus dans les conditions prévues ci-dessus au plus tard le :

Mardi 3 mars 2015 à 12 heures 00.

Les plis parvenus après ces date et heure, pour quelque motif que ce soit, ne seront pas ouverts. Le candidat en sera informé.

N.B. : en application des dispositions de l'article 56 du code des marchés publics et de l'arrêté NOR : ECEM0929046A, le candidat qui effectue une transmission électronique peut, à titre de copie de sauvegarde, transmettre une copie sur support papier ou sur support numérique. Cette copie de sauvegarde doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des offres. Elle ne sera ouverte que s'il y a impossibilité d'accéder à l'offre dématérialisée.

ARTICLE 14. PRESENTATION DES RÉPONSES.

La totalité des pièces constituant le dossier sont transmises dans une seule et même enveloppe, que la transmission des documents se fasse en version papier ou dématérialisée. Toutefois les documents concernant **l'offre** ne sont analysés que si les éléments relatifs à la **candidature** sont déclarés recevables.

A – Informations relatives à la candidature :

En application des articles 44 et 45 du Code des marchés publics :

*A.1 - déclaration sur l'honneur dûment **datée et signée** attestant de la régularité de sa situation en regard des cas évoqués au point F1 du DC1 ; si le candidat est en redressement judiciaire, une copie du ou des jugements prononcé(s) à cet effet ;*

A.2 - déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices ;

A.3 - déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années ;

A.4 - déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le prestataire ou l'entrepreneur dispose pour l'exécution des prestations ;

A.5 – présentation d'une liste des travaux similaires réalisés au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé ;

A.6 - certificats de qualifications professionnelles des entreprises ;

Les pièces A.1 à A.6 peuvent être jointes aux imprimés DC1 et DC2.

B – Informations relatives à l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- un *acte d'engagement* ci-joint à compléter, dater et signer par le représentant qualifié du candidat, ou des candidats en cas de groupement ;
- la décomposition du prix global forfaitaire renseignée en deux exemplaires selon le modèle figurant dans le dossier de consultation ;
- un certificat attestant l'acceptation des termes du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et du CCTP.
- Un certificat de visite de site pour les lots concernés – voir article 15.1 ci-après.

Option (s) à réaliser éventuellement
L'offre de base et les options alternatives décrites devront être **obligatoirement chiffrées** selon le DPGF joints et annexés aux différents lots.

Variantes
Les variantes ne sont pas admises.

Le présent Règlement de Consultation (R.C.) est conservé par le soumissionnaire.

Les candidats seront avertis, s'ils sont retenus, des pièces complémentaires qu'ils seront amenés à fournir et des délais à respecter avant de se voir attribuer le marché ou le lot de manière définitive (article 46 du code des marchés publics).

ARTICLE 15. VISITE SUR SITE.

15.1 – Lots concernés :

Une visite sur site pour les lots désignés ci-après est **obligatoire** pour déposer une offre.
- Lot 1 : Démolition, Gros-oeuvre
- Lot 6 : Electricité
- Lot 7 : Ventilation Chauffage Plomberie

15.2 – Modalités :

La visite aura lieu le mercredi 18 février 2015 à 14 heures 00. Le point de rendez-vous est fixé dans le hall central du bâtiment D de l'IUT de Brest.
Une attestation de visite signée par le Maître d'Ouvrage sera remise aux entreprises des lots précités au § 15.1 et devra obligatoirement être jointe au dossier de candidature. **L'absence de cette attestation entrainera le rejet de la candidature.**

ARTICLE 16. JUGEMENT DES OFFRES

Il sera tenu compte **pour l'attribution des critères suivants, affectés d'un coefficient de pondération :**

Valeur technique de l'offre : - Sous critère 1 - (40 %) : Note méthodologique définissant : - Moyens humains affectés à la réalisation des travaux durant chaque phase - Moyens matériels en phase travaux - Prestations envisagées en phase préparatoire de l'opération - Séquençage calendaire (possibilité pour le soumissionnaire de proposer un délai plus court) - Sous critère 2 - (20 %) : DPGF : - Présentation et décomposition détaillée de chaque prestation	**60 %**
Prix :	**40 %**

L'Université de Bretagne Occidentale pourra demander aux candidats de préciser ou compléter la teneur de l'offre si elle le juge nécessaire. Cette demande se fera dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Les candidats non retenus sont informés du rejet de leur offre dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 17. RECOURS.

1. Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif - Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex - Téléphone : 02 23 21 28 28 - Télécopie : 02 99 63 56 84

2. Organe chargé des procédures de médiation en application de l'article 127 du code des marchés publics :
Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de Nantes - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) des Pays de la Loire - Immeuble Skyline - 22 mail Pablo Picasso - 44042 NANTES cedex 1 - Tél. : 02 53 46 79 14.

3. Service auprès duquel les renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours:
Tribunal administratif de Rennes.

ARTICLE 18. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.

L'administration se réserve le droit d'apporter au plus tard dix (10) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

En aucun cas, les candidats ne peuvent modifier d'eux-mêmes les textes du dossier de consultation sous peine de nullité de l'offre. En revanche, les candidats peuvent faire part de leurs remarques et de leurs souhaits dans une note jointe au dossier.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les concurrents devront faire parvenir **au plus tard le jeudi 19 février 2015 à 18 heures 00,** leur demande d'éclaircissement **sous forme écrite exclusivement** (de préférence par courrier électronique, ou par courrier postal, ou par fax), en identifiant obligatoirement :

- la consultation concernée ;
- l'identité et la qualité de la personne effectuant la demande, ainsi que l'adresse électronique à laquelle il lui sera répondu, si ces informations diffèrent de celles renseignées sur le profil acheteur lors du retrait du dossier ;
- le document du dossier de consultation faisant l'objet de la demande de précision ;
- la demande en elle-même, présentée de manière aussi précise que possible.

Cette demande sera transmise à l'adresse suivante :

Service de la commande publique.
U.B.O. - Présidence,
3 Rue des Archives - C.S. 93837
29238 BREST CEDEX 3
Fax. : 02.98.01.60.01.
Courriel : service.marches@univ-brest.fr

Une réponse sera alors adressée dans les meilleurs délais, sous forme de courrier électronique sécurisé transmis par l'intermédiaire du profil acheteur de l'université, au candidat ayant effectué la demande, et à toutes les autres entreprises ayant retiré le dossier.

Aucune question ne pourra être posée et aucune réponse ne sera donnée en dehors du dispositif prévu ci-dessus.

ARTICLE 19. DISPOSITIONS DIVERSES.

Les soumissionnaires au présent marché sont présumés avoir suffisamment étudié les documents constitutifs du présent marché et ceux s'y reportant.

Il ne sera admis, sous aucun prétexte que ce soit, aucune réclamation concernant l'offre et les conditions consenties. Le titulaire ne pourra en aucun cas arguer d'une erreur ou omission, de la différence d'interprétation ou de manque de renseignements, pour refuser d'exécuter sa prestation.

A Brest, le 9 février 2015